



Non remboursement suite a cambriolage

Par **karpif**, le **25/06/2009** à **19:33**

Bonjour, locataire et cambriolé en janvier, l'expert me propose une indemnisation que j'accepte, mais mon assurance refuse tous remboursement. Les voleurs sont passés par une dépendance extérieure, sont montés dans un grenier de la dépendance (grange à foin) et on a cassé un mur pour rentrer dans ma maison. Mon assurance s'appuie sur le fait que ma maison et mes dépendances devaient comporter des serrures, ma maison en a mais pas la dépendance (pour cause buanderie + volaillerie), pourtant la dépendance n'offre aucun accès à ma maison. Sont-ils dans leurs droits ou y a-t-il litige.

Par **chaber**, le **26/06/2009** à **07:33**

Bonjour, L'expert fait toujours signer une lettre d'acceptation sur le montant des dommages, sous réserve des garanties. Concernant les mesures de sécurité, il faut relire les conditions générales du contrat: Toutes les ouvertures doivent-elles faire l'objet de serrures, et notamment les dépendances? Si oui, l'assureur peut vous opposer la non-garantie.